



DEJIC/CD-ML

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL SIÉGEANT EN FORMATION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU MARDI 5 DÉCEMBRE 2017 À 9h30

Sur convocations envoyées le six novembre deux mille dix-sept, les membres du Comité Technique Intercommunal siégeant en formation de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail se sont réunis le mardi cinq décembre deux mille dix-sept à neuf heures trente à la Chambre d'Agriculture à PAU, sous la vice-présidence de M. Beñat INCHAUSPÉ, Vice-Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. INCHAUSPÉ**, Maire d'HASPARREN,
- **M. AUSSANT**, Maire d'ARUDY,
- **Mme BAUCE**, Adjointe au Maire de LAGOS,
- **M. CAUHAPÉ**, Maire de LESCUN,
- **M. DESSÉRÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. HUNAULT**, Maire de NAVAILLES-ANGOS,
- **M. VIGNAU**, Maire de BEUSTE.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à IDRON (CFDT)
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à IDRON (CFDT)
- **Mme DESCLAUX**, A.T.S.E.M principal de 2^{ème} classe à NAVAILLES-ANGOS (CGT)
- **Mme MARION**, ATSEM Principal de 2^{ème} classe à AHETZE (CGT)
- **Mme CAZAUX**, ATSEM Principal de 2^{ème} classe à ARTIGUELOUVE (CGT)
- **Mme CARRERE**, Rédacteur au SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE L'OUSSE à SOUMOULOU (FO)
- **M. LATCHERE**, Agent de maîtrise principal (FO), sans voix délibérative
- **Mme BEBIOT**, Attaché à MONTARDON (SUD/LAB)
- **Mme CANDAU-MALLET**, Adjoint technique principal de de 2^{ème} classe au SIECTOM COTEAUX BÉARN-ADOUR (UNSA), remplaçant Mme ETCHECAHARRETA (UNSA)

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS OU NON REPRÉSENTÉS :

⇒ Représentants titulaires du collège des représentants du personnel :

- **Mme DROUILLET**, A.T.S.E.M principal de 2^{ème} classe à ARTIGUELOUVE (CGT)
- **Mme LARRABURU-OXOBY**, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à HÉLETTE (UNSA)
- **Mme ETCHECAHARRETA**, Adjoint administratif principal de 2^{ème} à ASCAIN (UNSA)
- **Mme ETCHANDY**, Secrétaire de mairie à ALOS-SIBAS-ABENSE et LACARRY-ARHANCHARRITTE (CGT)
- **Mme RECHIK**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à URCUIT (CGT)
- **M. LAY**, Agent de maîtrise à PARDIES (CFDT)
- **Mme LECUNA**, Adjoint technique à IDRON (CFDT)
- **M. ANETAS**, Adjoint technique à LAHONCE (UNSA)
- **Mme GALARDI**, A.T.S.E.M principal de 2^{ème} classe à ASCAIN (SUD et LAB)

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- M. MARCHAND, Directeur du Centre de Gestion,
- Mme WITTERKOËR-BÉNÉDICT, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail,
- Mme CAPÉLAN, Infirmière en santé au travail,
- Mme GROSJEAN, Psychologue du travail,
- Mme DÉSSERT, Consultante en organisation et ressources humaines, Référente CTI/CHSCT,
- Mme LEPPHAÏLLE, Consultante Apprentissage et contrats aidés.

M. INCHAUSPÉ indique qu'il préside cette séance à la demande du Président HIRIART, actuellement en déplacement. Il remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal siégeant en formation de Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT).

Mme BEBIOT (SUD et LAB) assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance et rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour qui a fait l'objet de l'envoi d'un rapport succinct et d'un additif :

- I. **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CTI ET DU CHSCT DU 19 SEPTEMBRE 2017..... 2**
- II. **DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL FAISANT FONCTION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL 3**
 - A. **PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL 3**
 - B. **PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE RPS / PRÉSENTATION DE LA MALLETTE DE PRÉVENTION DES RPS ET DU DÉPLOIEMENT PROPOSÉ 3**
 - C. **AVIS SUR LE PLAN D'ACTION ISSU DU DOCUMENT UNIQUE POUR LES COMMUNES DE JATXOU, LARRESSORE, LOUHOSSOA ET SOURAIDE 3**

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CTI ET DU CHSCT DU 19 SEPTEMBRE 2017

Conformément aux dispositions de l'article 56 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale et de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du CTI faisant fonction de CHSCT en date du 19 septembre 2017.

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL FAISANT FONCTION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

A. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Ce rapport détaille l'activité des médecins de prévention et infirmiers en santé au travail ainsi que celle de l'équipe pluridisciplinaire (assistantes sociales, conseiller en organisation, ergonomes, ingénieurs prévention et psychologues du travail). Une synthèse du rapport réalisé pour les collectivités relevant du Comité Technique Intercommunal est présentée aux membres du CHSCT.

Le Président indique que ce dossier ne fait pas l'objet d'un vote.

B. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE RPS / PRÉSENTATION DE LA MALLETTE DE PRÉVENTION DES RPS ET DU DÉPLOIEMENT PROPOSÉ

Mme GROSJEAN, psychologue du travail, présente l'échéancier et la mallette de prévention des RPS. Elle souligne que c'est une approche pragmatique et que les outils sont le résultat d'une co-construction du comité de pilotage, du groupe projet et de la Direction Santé et conditions de travail.

Le Président rappelle qu'une présentation a été faite en Conseil d'Administration du Centre de Gestion et que la mallette RPS est l'aboutissement d'un travail engagé depuis le mois d'avril 2016.

Le Président indique que ce dossier ne fait pas l'objet d'un vote.

C. AVIS SUR LE PLAN D'ACTION ISSU DU DOCUMENT UNIQUE POUR LES COMMUNES DE JATXOU, LARRESSORE, LOUHOSSOA ET SOURAIDE

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics émettent chacun un avis favorable à l'unanimité sur les plans d'action présentés.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à 10 heures 30.

LE PRÉSIDENT,



Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion